

**MAIRIE DE MONTMOREAU**
- 16190 -EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le six mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BRUNO Thierry, Maire.

Délibération :D_2026_05_51Date de convocation du conseil : 20 avril 2026Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BRUNO Thierry, M. HERBRETEAU Bernard, Mme GUERIN Sylvie, M. MICHELET Christophe, Mme LUCAS Isabelle, ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, Mme BOCQUIER Priscilla, GUERIN Jean Didier, Mme MILLET Catherine, Mme BROUANT Laurence, M. DECROIX Pascal, Mme OLLIVIER Bernadette, Mme BURGAUD Natacha, M. FAGON Yannick, Mme PEREZ Anne, M. CLEMENT Christophe, M. PERRONAUD Ludovic, Mme COUTURIER Christelle, M. PHILIPPOTEAU Lucas, M. BOLVIN Jean-Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. LABBÉ Hervé, M. DESBROSSE Jérôme, Mme CHARRANNAT Corinne

Nombre de conseillers présents : 26Nombre de votants : 27Absents excusés : M. TERRACHER Philippe a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

Objet : Approbation de
l'intégration de panneaux
photovoltaïques au projet de
rénovation de l'aire couverte

M. le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du projet de restructuration de l'aire couverte, une réflexion avait été engagée lors du conseil municipal du mois de mars, sous la précédente mandature, concernant l'opportunité d'intégrer une installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment.

Il rappelle que cette solution avait alors été envisagée en option dans le projet initial, sans avoir été inscrite au budget communal. Toutefois, l'avancement des travaux nécessite désormais une prise de décision rapide, certains aménagements techniques devant être anticipés dès à présent, notamment la réalisation de tranchées et de réservations permettant l'intégration future de l'installation photovoltaïque.

Il est également précisé que l'électricité produite serait prioritairement destinée à l'alimentation des bâtiments communaux, notamment la mairie, identifiée comme le principal poste de consommation énergétique. Le surplus de production pourrait être utilisé au bénéfice de l'aire couverte.

M. le Maire indique que la commission « Développement durable – cadre de vie – VVF », dans le cadre de la nouvelle mandature, a réexaminé ce dossier et a émis un avis favorable à la mise en œuvre de cette installation photovoltaïque, au regard des enjeux énergétiques, environnementaux et financiers qu'elle représente pour la commune.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables à l'échelle communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE l'intégration d'une installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du projet de rénovation de l'aire couverte ;
AUTORISE M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération ;
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

016-200063105-20260506-D2026_05_51-DE
Reçu le 09/05/2026

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 06/05/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 09/05/2026, publié sur le site internet le 11/05/2026

Le Maire,
Thierry BRUNO

